

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, Yamen SGHAÏER, l'ouvrage intitulé : *La nécropole punique d'El Mansourah (Kélibia - Cap Bon)*, Études d'Antiquités africaines 44, Aix-en-Provence, CNRS Éditions, Paris, 358 p.

Les deux secteurs de la nécropole punique d'El Mansourah, situés à environ 500 m l'un de l'autre, ont apporté le seul témoignage de l'occupation punique du site de Kélibia, au Cap Bon. La nécropole a été révélée par quelques publications de G.-C. Picard et de P. Cintas en 1946, mais jusqu'à présent elle était pratiquement inédite. C'est en 1984-1985 qu'une équipe du Centre d'Études Phéniciennes et Puniques et des antiquités Libyques de l'Institut National d'archéologie et d'art de Tunis fouilla les deux secteurs de la nécropole, sous la direction de M. H. Fantar et de H. Ben Younes. Leurs travaux furent publiés de façon succincte. H. Ben Younes a chargé Y. Sghaïer d'en réaliser la publication complète.

L'intérêt de cette nécropole réside dans le fait qu'elle est presque la seule dans la région qui comprenne des tombes intactes. L'ouvrage se divise en deux parties, l'une qui est consacrée aux données de fouille et aux éléments du mobilier, la seconde à l'étude et l'interprétation des découvertes.

L'épaisse première partie (210 pages) décrit dans le détail et avec soin les vingt huit tombes superficielles ou en hypogée, ainsi que les deux bûchers funéraires trouvés en surface. Ce riche ensemble de données est étudié dans la seconde partie, qui débute par l'architecture funéraire. L'auteur distingue des tombes superficielles et des hypogées. Les tombes de surface, qui offrent un accès direct au lieu de déposition, généralement situé à faible profondeur, sont au nombre de six. Elles ne sont pas concentrées dans un secteur, ne possèdent pas d'orientation commune, mais sont implantées en fonction de la nature du terrain. L'auteur les classe en cinq types, des tombes à auge quadrangulaire de taille réduite, des tombes à auge de taille moyenne, une tombe à fosse semi-taillée et semi-construite qui forme un cas à part, une deuxième tombe particulière qui semble accidentelle, et enfin une tombe à dromos inachevée (t. 26).

Tripartites, les hypogées forment le type de tombe le plus fréquent. Il s'agit de 18 tombes à *dromos* intactes dans le secteur A, et dans le secteur B une seule. Les hypogées sont orientés d'est en ouest dans le secteur A, sauf pour deux tombes, sans doute en raison des commodités du terrain. L'auteur exclut que des raisons rituelles aient déterminé l'orientation. Le groupement des hypogées fait supposer que la zone funéraire était organisée. Ces tombes comportent un puits de taille variable, un escalier qui varie lui aussi selon la tombe, et enfin un *dromos* de plan quadrangulaire, généralement irrégulier et de dimensions variables. Une base de plan quadrangulaire, souvent de dimension réduite et aménagée dans l'axe du puits, donne accès à la chambre funéraire, dont l'entrée était obturée par de gros blocs. Toutes ces tombes possèdent une seule chambre, contrairement à ce que l'on trouve sur d'autres sites. La hauteur de ces chambres varie entre 0,77/0,91 m et 2,37/3,96 m. Bref, on a l'impression qu'aucune règle générale ne régit leur implantation, et l'on doit conclure que c'est avant tout la nature du terrain qui guidait la pioche des artisans, dont un seul a laissé une inscription avec son nom (t. 22, p. 251). Les tombes étaient signalées par des cippes, des bâtyles, de petits autels ou de stèles ornées de motifs eschatologiques ou religieux. L'aménagement intérieur comporte parfois des niches ou des auges sarcophages, et une partie des tombes des banquettes. Six tombes conservent les traces d'un décor dont l'interprétation demeure toutefois difficile.

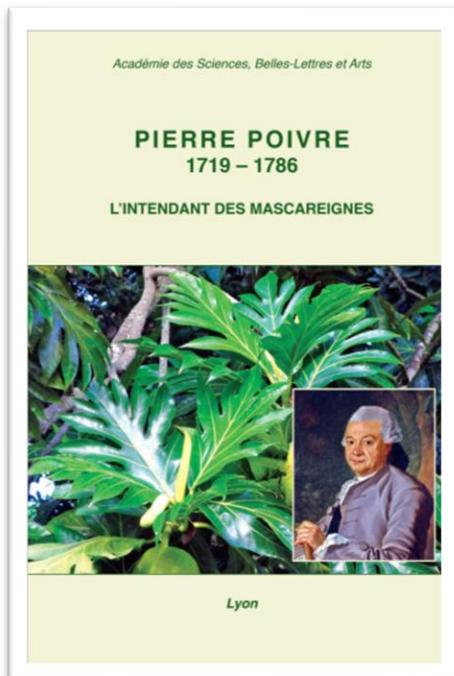
La seconde partie du volume est consacrée aux pratiques funéraires et aux modes de sépulture. Conformément aux traditions de l’Afrique du Nord antique, le mode de sépulture par inhumation l’emporte. On peut trouver l’inhumation et l’incinération dans les mêmes tombes hypogées. Deux tombes de surface et toutes les tombes à *dromos* sauf une, c’est-à-dire 46 défunts sur 56, ont été inhumés, parfois même dans l’escalier, généralement en décubitus dorsal avec quelques variations, et quatre en décubitus latéral fléchi ou contracté. Onze crémations sont attestées en surface - où les restes étaient recueillis dans des récipients en céramique ou déposés sur le sol – comme dans les chambres funéraires (7 cas, avec les cendres déposées sur le sol). Deux *ustrina* orientés selon les points cardinaux ont été découverts, dont le premier comportait de la céramique brisée, des morceaux de bronze et d’un collier en pâte de verre, deux clous et 4 monnaies de la première moitié du III^e s. av. J.-C. Le second *ustrinum* plus grand que le précédent, contenait de la céramique de la fin du IV^e et de la première moitié du III^e s. av. J.-C., provenant d’oenochoës, de bols, de plats, de coupelles de lampes et d’*unguentaria*. Ces données, qui sont confirmées par le reste du mobilier, permettent de dater les tombes des deux secteurs de cette époque.

Le nombre de morts par tombe varie. En surface, il s’agit de tombes individuelles ; dans les chambres funéraires six tombes ne contenaient qu’un sujet (signe de distinction ?), et seize chambres 2, 3 ou davantage de corps. La nécropole ne compte que trois enfants. Autant dire qu’il est difficile de déceler une règle. Dans les hypogées, les parois et les planches sur lesquels reposaient les corps comportaient des traces de couleur rouge comme dans d’autres nécropoles, avec parfois des fines traces de cinnabre. Les corps étaient déposés, on l’a dit, sur des planches. Des planches placées des deux côtés du corps et stabilisées avec de l’argile, auxquelles d’ajoutaient parfois des planches en couverture, créaient une sorte de « sarcophage ». Les corps reposaient sur de la terre, du sable, et des cendres qui provenaient en principe d’un sacrifice funéraire offert au moment de l’enterrement. Le crâne repose parfois sur un coussin fait de moellons. Les cendres provenant des crémations étaient elles aussi déposées sur des blocs de pierre, un lit de sable ou des planches. En règle générale, l’aménagement architectural n’est pas immédiatement perceptible. Les corps comme les crémations reposaient sur des banquettes, le crâne des inhumés vers le fond de la chambre, leurs pieds dirigés vers l’entrée. Il apparaît en fait qu’il s’agit de chambres funéraires fabriquées d’avance selon des plans identiques, et qui étaient ensuite utilisées au fur et à mesure.

La seconde partie est consacrée à l’étude du mobilier et l’interprétation des rites funéraires. La première constatation porte sur l’absence de mobilier dans sépultures (non pillées), les t. 3 et 10, abritant une tombe d’inciné avec son bûcher, et une tombe d’inhumé. L’auteur se demande si cette absence ne renvoie pas à des croyances, à des règlements ou des rituels. C’est possible, même si l’on peut également songer à des différences sociales par rapport aux individus dont les tombes comportent du mobilier. Il faut toutefois nuancer cette constatation en considérant que la tombe 3, située en surface, comportait les restes d’une cruche, ce qui ne plaide pas pour l’absence totale de mobilier ni pour une distinction sociale importante par rapport aux autres défunts. Seule une tombe, en fait, manque de mobilier. On pourrait ici inviter au comparatisme, et citer le cas des tombes du Latium entre le IV^e et le II^e s. av. J.-C., qui ne comportent pas de mobilier. Les archéologues ont expliqué cette disparition en se référant à une législation contre le luxe funéraire des premiers siècles de la République. Toutefois, le fait que l’absence de mobilier n’est attestée que dans une seule tombe, il est difficile d’invoquer une loi générale de ce type.

Le mobilier des tombes d’El Mansourah, qui est décrit dans la première partie, et étudié typologiquement et chronologiquement à la fin du volume, est divisé par l’auteur en deux groupes, le premier regroupant les objets ayant appartenu au défunt ou à la défunte, le second ce qui a pu servir aux funérailles et ses pratiques cultuelles. L’auteur se demande si ces pratiques sont liées à « des vœux de survie ou de résurrection », ou bien plutôt à « des gestes cultuels, tels un repas funéraire ou un sacrifice » (p. 272). Le mobilier est disposé dans les hypogées, notamment d’après les observations faites dans les tombes renfermant un seul individu, à proximité du défunt ou carrément sur sa poitrine (p. 273). On peut se demander si cette découverte ne renvoie pas, comme dans les inhumations de Gaule Narbonnaise (cf. V. Bel, S. Barberan, N. Chardenon, V. Forest, I. Rodet-Bélarbi, L. Vidal (éd.), *Tombes et espaces funéraires de la fin de l’âge du fer et du début de l’époque romaine à Nîmes (Gard)*, Paris, 2008 ; Fr. Blaizot et al., « Rites et pratiques funéraires à Lugdunum du I^{er} au IV^e s. », dans Chr. Goudineau (éd.), *Rites funéraires à Lugdunum*, Paris 2009, p. 155-185) à la déposition des vases sur une ou deux planches qui créaient avec les deux planches latérales un « cercueil ». Le comparatisme avec les découvertes faites dans les nécropoles de Gaule peut ici donner des idées pour interpréter les données de fouille. Et comme dans ces tombes, les différents vases peuvent se référer à

plusieurs rites successifs, comme la déposition du corps, précédée du sacrifice qui l'installait dans son nouveau statut, les diverses étapes éventuelles entre les funérailles, la déposition et la fermeture définitive de la tombe, d'autant plus que certaines pièces du mobilier ont été déposées à l'extérieur des hypogées et peuvent témoigner de la fermeture de la tombe ou p. ex. d'offrandes lors d'anniversaires. En tout cas, comme l'auteur le souligne, le fait que les mêmes types de vases se retrouvent dans les différentes sépultures plaide pour une fonction rituelle que devait être identique pour tous les membres de cette communauté. Toujours est-il que l'auteur a rassemblé les données qui renvoient à des sacrifices et des libations avant et après la déposition du corps ou des vases contenant les cendres. Les *unguentaria* sont tous brisés, de même que les vases. Plutôt que de songer à la volonté de combattre les odeurs fétides de ces espaces, on verra dans toute la Méditerranée dans le versement de parfums plutôt une des pratiques coutumières du banquet, associé au symposium concluant les repas formels. Les libations de vin et de parfums pourraient renvoyer à un « banquet funéraire » du ou de la défunte, faisant suite au sacrifice lors des funérailles et peut-être avant la fermeture de la tombe. Par comparaison avec les rites attestés également dans le monde romain, ces dépôts peuvent être vus comme reflétant un banquet consommé successivement par le défunt ou la défunte, ainsi que par les membres de sa famille. C'est à ce genre de lecture qu'inviteraient les rituels funéraires observés ailleurs en Méditerranée. Le bris des récipients déposés dans la tombe également est dans le monde romain une pratique qui traduit l'entrée de ces vases dans l'usage d'un défunt, dans le royaume des morts. Autre exemple : à propos des différents aliments identifiés dans les tombes, les fouilleurs ont aussi relevé la présence dans certaines tombes de couteaux sacrificiels, qui peuvent renvoyer eux aussi à cette suite de sacrifices attestés ailleurs. Dans un certain nombre de tombes de la nécropole d'un oppidum de Gaule Belgique, on trouve des parts de victimes animales reconstituées sous lesquels on avait glissé des couteaux sacrificiels (J. et N. Metzler et al., *Lamadelaine. Une nécropole de l'oppidum du Titelberg*, Luxembourg 1999). C'est comme si les célébrants indiquaient par ces gestes et objets que les sacrifices prescrits avaient été faits. L'auteur signale à plusieurs reprises que les rituels révélés par la fouille sont en grande partie indéchiffrables. C'est exact. On ne peut que déplorer que les tombes ne soient pas dix fois plus nombreuses, ce qui aurait permis de constater des permanences, des différences ou des oppositions, et d'amorcer ainsi une interprétation plus assurée des rituels. Le livre de Yamen Sghaïer témoigne néanmoins de l'excellence et de la précision de cette fouille, bien documentée, et dont la publication est superbement illustrée par des photographies, des plans, des coupes et des dessins, qui permettent d'avancer dans la reconstruction des rituels funéraires dans cette zone de la Méditerranée. On est persuadé que la comparaison avec les études des rituels funéraires qui se déroulent actuellement ailleurs permettra de progresser dans cette reconstruction. »



« J'ai l'honneur de présenter de la part de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon l'ouvrage intitulé :

Pierre Poivre 1719-1786. L'intendant des Mascareignes, Actes de la célébration pour le tricentenaire de sa naissance, Lyon 13 Juin –Maurice 23 Août-16 Novembre 2019, édités par Jean-Pol Donné, Jean-Marc Gohier et Marguerite Yon-Calvet, Éditions de l'Académie, Lyon, 2022, 228 pages.

ISBN 978-2-9559433-2-8.

Dans la série des éditions de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, après le *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon* élaboré sous la direction de Dominique Saint-Pierre paru en 2017 et *Le « Major General » Claude Martin, 1635-1800. Aux origines de la Martinière*, sous la direction de Jean-Marie Lafont, Georges Barale et Marguerite Yon-Calvet, le présent ouvrage rassemble les contributions présentées lors de la journée d'hommage à Pierre Poivre, x à

Lyon le 13 Juin 2019 et le compte rendu des manifestations et colloques qui se sont déroulés à Maurice du 23 Août au 16 Novembre de la même année.

Pierre Poivre, (1719-1786), académicien lyonnais du siècle des Lumières, contribua au rayonnement de la France dans les mers lointaines. Botaniste, agronome, administrateur, écogiste avant la lettre, imprégné des idées des physiocrates, Pierre Poivre fut lié à Jussieu, Dumont de Nemours et Bernardin de Saint-Pierre. Il témoigna durant toute sa carrière de son intérêt pour le commerce et l'industrie.

Jean-Marc GOHIER situe Pierre Poivre dans son temps avec une biographie pleine d'informations nouvelles. Nicole DOCKES-LALLEMENT évoque la Chine de Pierre Poivre : sa formation au séminaire des Missions Etrangères le conduisit comme « assistant missionnaire » vers l'Extrême Orient. Mais au cours des années (1741-1745) qu'il passa à Canton, à Macao et en Cochinchine, Poivre s'intéressa plus au commerce qu'à l'évangélisation, au point que la société des Missions le renvoya en France. Son retour fut mouvementé : son navire fut attaqué par les Anglais, il perdit un bras dans la bataille et fut fait prisonnier. Ce qui ne le dégoûta pas des mers du Sud. Il repartit, mandaté cette fois par la Compagnie des Indes, pour développer le commerce des épices, dont les Hollandais détenaient le monopole exorbitant ; de 1748 à 1756, il se rend à Tourane, Canton, Manille, les Moluques, et à son retour fut de nouveau fait prisonnier par les Anglais. Ses divers écrits, *Journal de Voyage* destiné à la Compagnie, *Discours* prononcés devant l'Académie de Lyon qui l'avait élu en 1759, renseignent sur ses intérêts et versent un témoignage précieux sur un moment de l'histoire de la péninsule Cochinchinoise et le royaume de Ponthiamas. Gérard BRUYERE retrace l'iconographie assez abondante de Pierre Poivre à partir d'un unique prototype, un tableau peint par Delafüe, portraitiste connu à Paris en 1775, date du portrait aujourd'hui conservé à La Réunion. Le modèle, en perruque, tourne vers nous des yeux intelligents dans un visage sans beauté mais non sans charme. Assis sur un rocher, légèrement tourné pour masquer le bras droit manquant, il s'appuie de son bras gauche sur une bêche, un bel ananas à ses pieds ; les couleurs de l'habit, la luxuriance exotique de la végétation, la simplicité assumée de l'attribut agricole, sont caractéristiques du renouvellement du goût artistique parisien pour la Nature, une Nature contrôlée. Ce que confirme l'étude de Jean-Marc GOHIER : en se penchant sur Poivre académicien Lyonnais, l'auteur met en lumière une pensée imprégnée des idées des physiocrates relatives à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, citant parmi les personnalités de ce milieu Henri Léonard Bertin (1720-1792) qui fut son mentor ; Anne Robert Jacques Turgot (1727-1781) célèbre contrôleur

des finances de Louis XVI (1774-1775) et enfin son proche collaborateur Pierre Samuel Dupont de Nemours (1739-1817) rédacteur de la première biographie de Poivre , dont il épousera la veuve en 1795 avant de s'exiler aux Etats-Unis pour y fonder la grande industrie chimique que l'on sait.

Jean-Pierre GRIENAY évoque le botaniste et l'extrême diversité des végétaux et épices que Poivre introduisit tant dans sa propriété de Monplaisir (aujourd'hui Jardin de Pamplemousse dans l'île Maurice) que dans son domaine de La Fréta, près de Lyon : plantes alimentaires ou de boisson (théier, cacaoyer), fruitiers, plantes médicinales, à parfum (ylang ylang, héliotrope), tinctoriales (garance, indigo, bois de construction(teck) : selon les inventaires, il y avait même un « arbre aux quarante écus »(*Ginkgo biloba*) à La Fréta avant son introduction officielle France en 1788. L'article de Pierre de BOUCHERVILLE BAISSAC se penche sur les deux axes de l'action entreprise par l'intendant des îles de France et de Bourbon, pour redresser la Compagnie des Indes, en faillite depuis les années 1760 : D'une part, de grands travaux de génie civil permirent d'assainir Port-Louis en l'Isle de France, clef de voûte de la stratégie militaire du ministre Choiseul. Et pour assurer d'autre part l'autosuffisance de la colonie, Poivre appuya sa politique agricole sur une réglementation dont les préoccupations écologiques sont d'une étonnante modernité : mise en garde contre la déforestation, préoccupation au sujet des sauterelles et des rats, cette réglementation se révèle la première loi au monde relative à l'environnement et la protection de la nature. L'article d'Erika TECHERA, professeur de droit à l'Université d'Australie Occidentale, confère d'ailleurs une sorte de caution internationale et contemporaines aux législations de notre héros.

Denis REYNAUD esquisse une histoire littéraire de l'Isle de France à l'époque des Lumières, à travers les récits de voyages tel celui de François Leguat en 1708 et surtout de Bernardin de Saint-Pierre (1737-1834) dont le récit *Voyage à l'Isle de France* (1773) servit de cadre à son *best sellers* de la littérature française, *Paul et Virginie* (1788) et éveillait les consciences à l'horreur de l'esclavage.

L'ouvrage est illustré de nombreuses photographies de cartes anciennes, de gravures, de photographies représentant des paysages et des espèces végétales, qui rendent très agréable la lecture de cet ouvrage érudit à la mémoire d'un de ces Lyonnais qui porté les couleurs de la France sous les Tropiques et contribué à façonner l'attitude de l'Europe des Lumières envers les sociétés des mers du Sud. »